

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Marie-Eve Descôteaux

<https://www.cadre21.org/membres/7d36fbe88180d9a5e5e1a8c6>

Date d'obtention : 2020-11-23 16:57:28

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Je retiens que l'école est responsable de mettre en place le protocole rapidement auprès des élèves impliqués, de compléter toutes les informations, de ne pas rencontrer l'instigateur sauf pour confisquer son téléphone. L'intervention doit être rapide pour limiter la propagation des images. Nous ne devons jamais consulter le téléphone cellulaire mais le confisquer en suivant la méthode dans le vidéo.

80% des situations ne seront pas judiciairisées.

Collaboration entre l'école, le service de policier et le DPCP.

Méthode Sexto permet de réduire le délai de prise en charge et d'enquête.

Que la victime peut avoir enfreint la loi parce qu'elle a partagé du contenu à caractère pornographique

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je connaissais certains éléments entre autres par rapport au fait que les intervenants ne doivent pas consulter le téléphone cellulaire. Je crois que le questionnaire est très pertinent. Il permet de structurer la collecte de données. Aussi, je ne chercherai pas à rencontrer l'instigateur.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Éviter de voir le contenu de leur cellulaire; importance de rencontrer les élèves en individuel pour éviter la contamination;

Préserver l'estime de soi de la victime et prévenir les dommages;